

3. Troisième moyen, tiré de la dénaturation des faits et des moyens de preuve ainsi que des violations du droit de l'Union européenne et de l'article 41 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, que le TFP aurait commises.
4. Quatrième moyen, tiré de la violation du principe de proportionnalité commise par le TFP.

Recours introduit le 23 août 2016 — Cotecnica/EUIPO — Visán Industrias Zootécnicas (cotecnica OPTIMA)

(Affaire T-465/16)

(2016/C 371/27)

Langue de dépôt de la requête: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Cotecnica SCCL (Bellpuig, Espagne) (représentants: J. Devaureix; J.C. Erdozain, López, et J. Galán López, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Visán Industrias Zootécnicas, SL, (Arganda, Espagne)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur: Partie requérante

Marque litigieuse concernée: Marque communautaire figurative comportant l'élément verbal «cotecnica OPTIMA» — Demande d'enregistrement n° 13 292 479

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 13/06/2016 dans l'affaire R 229/2016-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- accepter la présentation des preuves qui ont été proposées;
- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009 et de la jurisprudence du Tribunal, notamment de l'arrêt du 20 janvier 2009 rendu dans l'affaire T-424/07, Pioneer Hi-Bred International/OHMI (OPTIMUM).

Recours introduit le 23 août 2016 — NRW.Bank/SRB

(Affaire T-466/16)

(2016/C 371/28)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Requérante: NRW.Bank (Düsseldorf, Allemagne) (représentants: M^{es} A. Behrens, J. Kraayvanger et J. Seitz, avocats)